



**CPTS**  
**Grand Versailles**

Coordonner les professionnels de santé du territoire

[cptsgrandversailles.sante-idf.fr](http://cptsgrandversailles.sante-idf.fr)

# Rapport financier de l'exercice 2021 de la CPTS Grand Versailles

## 2021

### Nous contacter

06 24 49 37 48  
[cpts@grandversailles.com](mailto:cpts@grandversailles.com)

---

CPTS Grand Versailles  
Hall A, 6 avenue Charles de Gaulle  
78150 Le Chesnay-Rocquencourt  
Siret : 881 239 438 00024

# Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Produits perçus au cours de l'année 2021 .....</b>	<b>3</b>
1. Subventions publiques .....	3
2. Autres produits perçus par la CPTS Grand Versailles.....	5
<b>Charges de la CPTS Grand Versailles.....</b>	<b>5</b>
<b>Bilan actif/passif .....</b>	<b>5</b>
<b>Budget prévisionnel pour l'année 2022.....</b>	<b>5</b>
<b>Événement postérieur à la clôture des comptes .....</b>	<b>6</b>

Dans le cadre de sa structuration, la CPTS Grand Versailles avait bénéficié en 2020 d'une subvention de 30 000 € de l'ARS Ile-de-France permettant de rémunérer le cabinet de conseil en appui de la construction de l'association. Cet accompagnement a conduit à la signature de l'Accord Convention Interprofessionnel (ACI) le 17 décembre 2020 en présence de la délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (CPAM), permettant ainsi à la CPTS Grand Versailles de percevoir des subventions publiques sous la tutelle financière de la CPAM des Yvelines et de l'ARS Ile-de-France.

L'ACI des CPTS permet un versement des subventions selon les missions de l'organisation avec une part fixe accordée au prorata de la date de démarrage de la mission et une part variable accordée à la fin de l'année d'exercice en fonction des résultats. Ces résultats sont définis via des indicateurs négociés annuellement avec la CPAM et l'ARS Ile-de-France.

L'année 2021 marque la première année de vie de l'association et les premières subventions versées par la CPAM dans le cadre de son exercice. Au cours de cette année écoulée, la CPTS Grand Versailles a dû procéder au recrutement de son personnel. Après plusieurs candidatures infructueuses, la coordinatrice est arrivée à la fin août 2021.

L'activité de la CPTS Grand Versailles a largement été concentrée sur la gestion des centres de vaccination contre la Covid-19 de son territoire et tout particulièrement les centres du Chesnay-Rocquencourt et de Versailles pour lesquels elle a reçu des subventions de la part de l'ARS. Cette mobilisation autour de la crise sanitaire n'a pas permis à la CPTS Grand Versailles de mettre en place les projets prévus au cours de cette année écoulée. Malgré tout, de nombreux travaux ont pu être démarrés en lien avec les partenaires du territoire : mise en place d'une prise en charge coordonnée de soins de santé mentale, discussion autour de l'appui aux filières gériatriques, réponse à l'appel à projet pour le déploiement de la télésanté sur le territoire, etc.

## Produits perçus au cours de l'année 2021

**La CPTS Grand Versailles a perçu 193 943,28 € de subventions pour l'exercice 2021.** A ces subventions **de la CPAM et de l'ARS Ile-de-France**, la CPTS Grand Versailles a reçu, suite à une réponse à appel à projet, **une subvention du Conseil Départemental**. La partie suivante détaille ces éléments.

### 1. Subventions publiques

#### 1.1. Subventions perçues au titre de l'ACI 2021

L'ensemble des subventions perçues au titre de l'ACI sont versées par la CPAM des Yvelines. Pour sa première année d'exercice, **la CPAM a versé 148 354 €** à la CPTS Grand Versailles.

Lors de la première année d'exercice de la CPTS, l'enveloppe de fonctionnement est versée en intégralité après la signature de l'ACI. Par la suite, cette enveloppe est versée en deux temps : 75% à la date d'anniversaire du contrat et 25% à la fin de l'exercice de l'année écoulée.

Les enveloppes fixes des missions de la CPTS sont versées au démarrage de la mission et au prorata de la date de démarrage. Les enveloppes variables ajustées à l'enveloppe fixe sont soumises à la complétion des indicateurs déterminés annuellement avec les tutelles (CPAM et ARS Ile-de-France).

Au cours de l'année 2021, la CPAM a validé le démarrage des missions « Accès aux soins », « Parcours de santé pluri-professionnel » et « Accompagnement des professionnels de santé ». Seule la mission en faveur de l'Accès aux soins a été valorisée dans le cadre de la complétion des indicateurs liés à l'enveloppe variable.

Aussi, au regard de la taille de la CPTS Grand Versailles, les montants qui ont été versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du contrat ACI sont les suivants :

	Fonctionnement CPTS	Mission 1 : Accès aux soins	Mission 2 : Parcours	Mission 3 : Prévention	Mission optionnelle : Qualité et pertinence	Mission optionnelle : Accompagnement des PS
<b>Enveloppe de financement du fonctionnement de la CPTS – Année 1</b>	90 000€ Le 12/01/2021	-	-	-	-	-
<b>Part fixe des missions – proratisé en fonction de la date de démarrage - Année 1</b>	-	8 219€ Le 30/11/2021	12 151€ Le 30/11/2021	Mission non débutée	Mission non débutée	15 000€ Le 30/11/2021
<b>Part variable des missions – proratisé en fonction de la date de démarrage - Année 1</b>	-	2 984€ Le 14/02/2022	Neutralisé			Neutralisé
<b>Volet SNP / compensation – Année 1</b>	-	20 000€ Le 14/02/2022	-	-	-	-

Le montant total versé à la CPTS Grand Versailles au titre de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement s'établit donc à **148 354€**.

## 1.2. Subventions perçues dans le cadre du fonctionnement des centres de vaccination Covid-19

Dans le cadre du fonctionnement des centres de vaccination contre la Covid-19, **la CPTS Grand Versailles a perçu 45 589,28 € de subventions accordées par l'ARS Ile-de-France**. Ces subventions étaient accordées tous les deux mois en fonction de la mobilisation des acteurs sur le fonctionnement des centres. La CPTS Grand Versailles a perçu ces subventions pour le fonctionnement de deux centres de vaccination sur son territoire : le centre de vaccination de Versailles au sein du Gymnase Richard Mique et celui du Chesnay-Rocquencourt installé dans le Théâtre André Malraux.

Structure subventionnaire	Objet de la subvention	Commentaire	Montant de la subvention
ARS Ile de France	Financement fonctionnement du centre de vaccination de Versailles	Première subvention versée après 6 mois de fonctionnement puis des subventions tous les deux mois	<b>38 862,60 €</b>
ARS Ile de France	Financement fonctionnement du centre de vaccination du Chesnay-Rocquencourt	Première subvention versée après 6 mois de fonctionnement puis des subventions tous les deux mois	<b>6 726,68 €</b>
<b>Total des subventions perçues par l'ARS Ile-de-France</b>			<b>45 589,28 €</b>

## 1.3. Subvention perçue par le Conseil Départemental des Yvelines

Dans le cadre d'une réponse à appel à projet, **la CPTS Grand Versailles a perçu une subvention de 169 760 € dédiée au déploiement de la télésanté sur le territoire de la CPTS allouée par le Conseil Départemental des Yvelines**.

Un certain nombre d'investissement matériel ont pu être fait dans le courant de l'année 2021 afin de tester les outils connectés avant de possiblement effectuer des investissements plus importants (ECG connecté, tablette numérique, stéthoscope connecté). Cependant, la mobilisation sur les centres de vaccination et le contexte de crise sanitaire n'ont pas permis à la CPTS Grand Versailles de démarrer le projet comme elle l'aurait souhaité dans le courant de l'année.

La CPTS Grand Versailles a obtenu un **accord de prorogation à sa convention** avec le Conseil Départemental pour ce projet. Les 157 880,40 € qui n'ont pas été dépensés dans le cadre d'un investissement matériel seront donc mobilisés dans le cadre de l'avenant à la convention de ce projet de télésanté et reportés sur l'exercice 2022 et 2023 de la CPTS.

## 2. Autres produits perçus par la CPTS Grand Versailles

Dans le cadre de son fonctionnement, la CPTS Grand Versailles bénéficie des frais d'adhésions de ses membres et également de dons (lors de l'adhésion par les membres ou bien sous forme de restitution des honoraires de vacations alloués dans le cadre des projets de la CPTS). Ainsi **la CPTS a perçu 4 240 € de cotisations et 8 530,23 € de dons comprenant la restitution de vacations de certains professionnels de santé.**

## Charges de la CPTS Grand Versailles

Sur son exercice 2021, la CPTS Grand Versailles a dépensé **146 075,48 €.**

Les 4 grands pôles de dépenses de la CPTS Grand Versailles sont les **ressources humaines**, les **honoraires des professionnels de santé**, la **maintenance** ainsi que **les loyers**. Ces grands pôles de dépenses représentent 126 868,89 €.

Ainsi la CPTS a un **résultat d'exploitation de 64 908,56 €** pour l'année 2021.

Un résultat fort mais qu'il convient de remettre en contexte. Effectivement, la CPTS était sur une toute première année de fonctionnement, largement esbollisée par la gestion de la crise sanitaire et avec un recrutement stable de personnel qu'à partir du mois d'août 2021.

## Bilan actif/passif

Le tableau ci-après présente les principaux points d'actifs et de passifs de l'Association :

Actif	Montant	Passif	Montant
Immobilisations	<b>13 147,55 €</b>	Fonds propres	<b>62 078,70 €</b>
Créances	<b>39 365,23 €</b>	Fournisseurs	<b>10 419,77 €</b>
Trésorerie	<b>194 995,20 €</b>	Autres dettes	<b>7 180,86 €</b>
Charges constatées d'avance	<b>12 585,50 €</b>	Produits constatés d'avance	<b>157 880,40 €</b>

La ligne « produits constatés d'avance » correspond à la subvention accordée par le Conseil Départemental des Yvelines qui n'a pas été mobilisée au cours de l'année 2021 et qui est donc reportée sur l'exercice 2022 et 2023 dans le cadre d'une prorogation de la convention, expliquant ainsi l'importante trésorerie dont dispose l'association au terme de son exercice 2021.

La CPTS Grand Versailles au terme de son exercice 2021 dispose d'un **Fond de Roulement de 51 431,15 €.**

## Budget prévisionnel pour l'année 2022

Le tableau ci-après présente une estimation du budget de fonctionnement de la CPTS Grand Versailles pour l'année 2022, des pôles de charges incompressibles dont les ressources humaines, les locaux, les frais de comptabilité (CAC compris), la logistique (internet, comptes mails, téléphonie, etc.) et le défraiement des élus du Bureau.

Pour rappel, l'enveloppe de fonctionnement de la CPTS Grand Versailles, CPTS de taille 4, est de 90 000 € annuel, versé en deux fois : 75 % à la date d'anniversaire du contrat et 25% à la fin de l'exercice.

Pôle de charges	Montants
Ressources humaines ( <i>mutuelle, prévoyances, et tickets restaurant compris</i> )	95 000 €
Locaux ( <i>charges, ménage et électricité inclus</i> )	25 000 €
Comptabilité	6 000 €
Logistique ( <i>internet, mails, etc.</i> )	2 700 €
Défraiement Bureau	12 000 €
<b>Budget global pour le fonctionnement annuel de la CPTS</b>	<b>140 700 €</b>

A noter qu'en 2022, un avenant à l'Accord Convention Interprofessionnel des CPTS a été publié au Journal Officiel et entrera en fonction au début du mois de septembre 2022.

Cet avenant modifie les missions et leurs enveloppes. De plus, cet avenant prévoit le versement d'une enveloppe de fonctionnement exceptionnel pour les CPTS ayant signé leur ACI avant le 30 septembre 2022. Pour une CPTS de taille 4, cette enveloppe exceptionnelle s'élève à 67 500 €.

Si bien que bien que même si les dépenses envisagées seront supérieures à celle de l'année écoulée, l'augmentation des subventions devrait permettre d'équilibrer, au moins sur 2022 le budget de la CPTS. Au regard du fonctionnement de l'allocation des enveloppes ACI, il reste cependant difficile d'établir un budget prévisionnel détaillé incluant l'ensemble des projets de la CPTS.

## Événement postérieur à la clôture des comptes

Aucun événement à signaler.